

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 juin 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2872)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 423 (Rect)

présenté par

M. Carrez, M. Abad, M. Aboud, M. Albarello, M. Bénisti, M. Berrios, M. Cinieri, M. de Ganay, M. Decool, M. Devedjian, M. Dhuicq, M. Douillet, M. Fasquelle, M. Fenech, M. Fromion, M. Furst, M. Gandolfi-Scheit, M. Gaymard, M. Guillet, M. Herbillon, M. Hetzel, Mme Kosciusko-Morizet, M. Kossowski, M. Lellouche, M. Luca, M. Lurton, M. Mariani, M. Martin-Lalande, M. Mathis, M. Morel-A-L'Huissier, M. Myard, M. Poniatowski, M. Siré, M. Straumann, M. Vitel, Mme Zimmermann, M. de Mazières, M. Balkany, M. Christ, Mme Dalloz, M. Daubresse et M. Suguenot

-----

**ARTICLE 17 SEPTDECIES**

Rétablir le premier alinéa de l'alinéa 6 dans la rédaction suivante :

« aa) Au premier alinéa du I, la date : « 1<sup>er</sup> janvier 2016 » est remplacée par la date : « 1<sup>er</sup> janvier 2017 ». »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement a pour objet de reporter la date de création de la Métropole du Grand Paris au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Il est en effet difficile de croire que les travaux préparatoires à sa mise en place soient terminés moins de quelques mois après l'adoption définitive de la loi.